ART. 13 N° 1147

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 1147

présenté par

M. Giacobbi, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 13

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 4° La référence aux conseillers départementaux et aux conseillers régionaux est remplacée par la référence aux conseillers à l'assemblée de Corse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision apparaît nécessaire.